

# FRAPNA

Contact : Marc Papillon  
Tél. : 06 82 57 21 27  
Courriel : [merc.papillon@frapna.org](mailto:merc.papillon@frapna.org)

Monsieur Régis RIOUFOL  
Commissaire enquêteur  
Du SRCE  
Préfecture de la Drôme

**Objet** : Enquête publique SRCE

Valence, le 27 Janvier 2014

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de Schéma Régional de Cohérence écologique Rhône-Alpes, nous vous faisons part de nos observations et de nos demandes.

La préservation de la biodiversité est un des objectifs phares de la FRAPNA Drôme. Si la protection des espèces et des milieux naturels est fondamentale, la prise en compte des réseaux écologiques avec l'approche fonctionnelle du SRCE est indispensable. La FRAPNA Drôme se félicite de ce projet qui prend enfin en compte le territoire dans sa globalité et le maintien d'un réseau d'espaces naturels ou « perméables » pour le déplacement des espèces.

La Drôme, comme dans d'autres départements, est confrontée à l'étalement urbain et l'artificialisation croissante des sols par des infrastructures de transport, des zones d'activité surdimensionnées, des lotissements périurbains sans âme... La réduction drastique de cette consommation d'espace, de terres agricoles en particulier, doit être un préalable dans toute politique d'Aménagement du territoire.

- **Le diagnostic territorial :**

Ce projet de SRCE a été établi, entre autre, sur la base de l'Atlas des Réseaux écologiques de Rhône-Alpes (Atlas RERA) considéré comme « *d'importantes connaissances acquises, à capitaliser* ». Il nous semblait donc que tous les réseaux figurant dans cet atlas apparaîtraient dans ce SRCE et que leur protection, ou leur restauration serait un objectif partagé par tous. Or ce n'est pas le cas, plus particulièrement des corridors écologiques Nord-Sud dans la vallée de la Drôme et de ceux traversant le massif des Chambaran.

**Nous demandons que le SRCE reprenne intégralement l'Atlas RERA.**

**Nous demandons que la Réserve naturelle des Ramières soit reportée sur la « Carte 8 : Sites de protection réglementaire en Rhône-Alpes » p 55.** Nous appuyons la démarche du Conservateur de cette réserve qui vous indique que cette zone protégée « *offre une continuité écologique très stratégique dans une zone pauvre en corridors biologique (ouest drômois). Elle permet notamment de conserver des habitats favorables à l'apron du Rhône, les libellules, papillons, reptiles et amphibiens et pour la flore de plaine menacés* ».

FRAPNA Drôme • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE  
Tél. : 04 75 81.12 44 • E-mail : [frapna-drome@frapna.org](mailto:frapna-drome@frapna.org) • Site : <http://www.frapna.org/drome/>  
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature • Délégation de France Nature Environnement

*La FRAPNA est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.*

La « Carte 6 : Synthèse des continuités écologiques d'importance régionale et nationale » du diagnostic territorial mentionne une continuité terrestre d'intérêt national ou interrégional qui emprunte la vallée de la Galaure et traverse le massif des Chambaran. Cette continuité ne figure pas dans le SRCE et nous demandons son intégration.

Par ailleurs, le manque de connaissances fines sur certaines espèces, sur les trames aériennes, sur l'impact de la pollution lumineuse devront conduire à de nouvelles recherches mais aussi à l'application du principe de précaution. **Les possibilités supposées ou potentielles de déplacement des espèces doivent être considérées a priori. « Éviter, Réduire » avant de « compenser ».**

**Nous demandons la prise en compte par le SRCE de la menace d'exploitation irraisonnée qui pèse sur la trame forestière et qui commence à se concrétiser.** Les bosquets, les bois de plaine, les ripisylves subissent des pressions croissantes exercées pour alimenter en combustible les grosses centrales de cogénération biomasses (Pierrelatte qui fonctionne depuis un an, Laveyron et Gardanne en projets...).

L'impact non négligeable, sur la biodiversité des risques nucléaires et de recherches de gaz de schiste qui menace le département de la Drôme n'est pas mentionné, et donc à fortiori étudié. **La FRAPNA Drôme demande que cette omission soit réparée.**

#### - Les objectifs :

**La FRAPNA Drôme partage les principaux objectifs de ce projet de SRCE :**

- « Lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols : des conséquences irréversibles sur la fonctionnalité du réseau écologique et l'intégration de la biodiversité dans toutes les politiques publiques et leur gouvernance.
- Impact des infrastructures sur la fragmentation et le fonctionnement de la Trame verte et bleue.
- Accompagner les pratiques agricoles et forestières pour favoriser une Trame verte et bleue fonctionnelle et Maintenir les spécificités des espaces de montagne en Rhône-Alpes
- Accompagner le développement des énergies renouvelables ».

#### - La trame en milieu urbain :

Comme le CESER nous avons noté que :

- « la trame urbaine n'a pas pu faire l'objet d'une cartographie... En effet, les espaces urbains sont d'une grande fragilité dont le besoin de protection est important. L'urbanisation devenant croissante, la nature en ville est d'autant plus menacée ». Dans la Drôme, de nombreux canaux qui irriguaient les zones maraîchères sillonnent les villes de Valence et Bourg les Valence qui se sont construites autour des cours d'eau.
- « La cartographie de la TVB urbaine est un chantier prioritaire, afin d'assurer une continuité complète des corridors, et favoriserait l'appropriation de ces concepts par les acteurs des aires urbaines et leurs habitants, tout en permettant une densification visant à limiter l'étalement urbain ».

#### - L'atlas cartographique de la trame verte et bleue régionale :

Le massif des Chambaran a attiré tout particulièrement notre attention.

Certes, il est en grande partie situé dans le département de l'Isère, mais les premières études du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Molasse Miocène du Bas Dauphiné et des alluvions de la plaine de Valence montrent que ce massif est le château d'eau alimentant la nappe de la molasse du Bas-Dauphiné ainsi que certains cours d'eau drômois. Cette nappe est d'ores et déjà considérée comme « une ressource en eau stratégique » ce qui confirme les dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée (voir plaquette d'information jointe).

Ce massif est traversé par « une continuité terrestre d'intérêt national et régional » (p 50 du Diagnostic territorial). C'est un « territoire peu fragmenté à dominance naturelle ».

FRAPNA Drôme • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE  
Tél : 04 75 81.12.44 • E-mail : [frapna-drome@frapna.org](mailto:frapna-drome@frapna.org) • Site : <http://www.frapna.org/drome/>  
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature • Délégation de France Nature Environnement

*La FRAPNA est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.*

La Carte 4 : Territoires de Rhône-Alpes p 39 a classé le massif des Chambaran parmi les « paysages ruraux patrimoniaux ».

Compte tenu de ces caractéristiques nous demandons que le massif des Chambaran :

- Fasse partie des enjeux de maintien de la fonctionnalité écologique en secteurs à dominante naturelle et agricole ;
- Soit intégré à la liste de l'Orientation 7 : « *Les territoires de projet de la Trame verte et bleue pour les 6 premières années de mise en œuvre du SRCE* » et aux « *enjeux de maintien de la fonctionnalité écologique en secteurs à dominante naturelle et agricole* ».

Les dispositions du projet de SRCE nous donnent l'impression que tout obstacle écologique a été aplani pour permettre la réalisation du Center Parcs dont les conséquences connues seront des prélèvements d'eau sans rapport avec les ressources, un défrichement autorisé de 92 ha, la destruction d'une zone humide de 64 ha et d'espèces protégées animales et végétales et l'interruption de trois corridors écologiques.

- Les mesures :

Les mesures d'identification des corridors ne doivent pas conduire à une perte de perméabilité du reste du territoire.

Pour les espaces agricoles à faible perméabilité, supportant une agriculture intensive, **des incitations et des aides devront être mises en place pour restaurer des continuités écopaysagères** (haies, bosquets, réseaux de fossés humides, talus enherbés...). De même, la **réduction des intrants phytosanitaires doit s'accroître** si l'on souhaite que ces espaces jouent véritablement un rôle fonctionnel dans le déplacement des espèces.

Pour la FRAPNA Drôme il est inacceptable que les sites Natura 2000 soient considérés par le SRCE comme des « *réservoirs de biodiversité facultatifs* », ne serait-ce pas pour permettre l'ouverture de carrière et le déboisement ? **Nous demandons qu'ils soient intégralement protégés.**

Pour nous, afin de maintenir la trame forestière il est nécessaire que des mesures de protection fortes soient édictées dans les documents d'urbanisme comme le préconise le SRCE : « *... la prise en compte de l'ensemble des composantes de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme permet d'éviter, le plus en amont possible, qu'elles ne soient dégradées de manière irréversible par des projets d'urbanisation et d'artificialisation des sols* » (p 183).

Les boisements constituant cette trame doivent faire l'objet d'un Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe (R.S.A.A.C) plus contraignant.

Cette trame doit être identifiée dans les PLU et affectée par la servitude d'espace boisé classé EBC au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme. L'arrêté du préfet de la Drôme n°1748 du 23 avril 2008 définissant les modalités d'application de cet article doit être plus contraignant en matière de surfaces minimales des coupes à blanc selon les catégories de boisement, en particulier pour les boisements situés dans les ripisylves.

Nous rejoignons l'avis du CESER qui « *propose que soit mis en place un travail spécifique sur ce thème* ». Et paragraphe « 2.3. Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers : *...Enfin, le rôle de la forêt pour assurer les continuités écologiques en région Rhône-Alpes est majeur. Les sous-trames forestières doivent être approfondies, en particulier la sous-trame de « vieux bois » qui bénéficie d'une richesse biologique caractéristique avec de nombreux déplacements* ».

Les mesures pour atteindre certains objectifs sont peu ambitieuses.

Il s'agit de :

- « *Objectif 1.2. Reconnaître les espaces perméables comme des espaces de vigilance* »
- « *Objectif 3.1. Préserver le foncier agricole et forestier, support fondamental de la Trame verte et bleue* »
- « *Objectif 6.1. Agir contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols afin d'en limiter les conséquences sur la Trame verte et bleue* »

FRAPNA Drôme • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE

Tel : 04.75.81.12.44 • E-mail : [frapna-drome@frapna.org](mailto:frapna-drome@frapna.org) • Site : <http://www.frapna.org/drome/>  
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature • Délégation de France Nature Environnement

*La FRAPNA est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.*

L'objectif de réduction de 50% d'ici 2020 de la consommation d'espace agricole fixé la loi de Modernisation de l'Agriculture de 2010 n'est pas affirmé. **Nous demandons qu'il soit repris comme une politique nationale qui s'impose au SRCE.**

C'est bien souvent la « Nature ordinaire » qui fait les frais des aménagements démesurés, coûteux, mal pensés parfois inutiles. L'intégration de la biodiversité doit être effective dans toutes les politiques : aménagement du territoire (habitat, économie, transports), énergie.

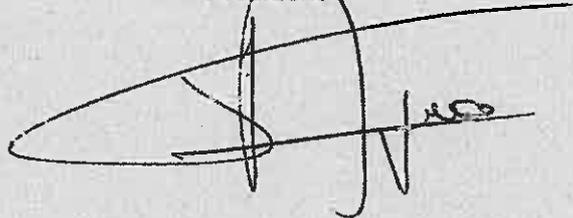
La FRAPNA Drôme considère que ce projet de SRCE est un premier effort, à minima, qui a déjà subi dans son élaboration, de manière sous-jacente, les influences de certains intérêts économiques au détriment de la biodiversité.

Nous espérons que ce SRCE sera une première étape dans la prise en compte de la biodiversité dans toute sa globalité, qu'il sera étoffé et ne sera pas sacrifié ou réduit à de beaux discours sur papier.

Un certain nombre de difficultés risquent malheureusement d'aller dans le sens opposé et d'entacher sa mise en application si une forte volonté politique et citoyenne ne l'accompagne pas. La FRAPNA Drôme restera vigilante sur la mise en œuvre du SRCE, sur sa nécessaire évolution et sur sa déclinaison locale.

Comptant sur l'attention que vous apporterez à la prise en compte de nos demandes,  
Croyez, Monsieur le Commissaire enquêteur, en notre volonté de protéger l'environnement

Didier ARIAGNO  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Ariagno', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

FRAPNA Drôme • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE  
Tél : 04 75 81 12 44 • E-mail : [frapna-drome@frapna.org](mailto:frapna-drome@frapna.org) • Site : <http://www.frapna.org/drome/>  
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature • Délégation de France Nature Environnement

*La FRAPNA est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.*